

Exposition de Paris en 1900.

Rapport du Surintendant,

N^o 5

déposé.

RÉPONSE

(No 69)

A un ordre de l'Assemblée Législative, en date du 20 Mars, 1902 :

POUR : Copie du rapport du Surintendant de l'Instruction Publique aux honorables membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec, en Mai 1901.

(Signé)

ADELARD TURGEON,

Secrétaire de la Province.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Québec, 22 Mars 1902.





RÉPONSE

(No 69)

A un ordre de l'Assemblée Législative, en date du 20 Mars, 1902 :

POUR : Copie du rapport du Surintendant de l'Instruction Publique aux honorables membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec, en Mai 1901.

(Signé)

ADELARD TURGEON,

Secrétaire de la Province.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Québec, 22 Mars 1902.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUÉBEC, 21 mars, 1902.

L'HONORABLE SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE,
QUÉBEC.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de mon rapport aux Honorables Membres du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique, demandée par votre lettre du 21 mars courant, portant le No. 1315-02, des archives de votre Département

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

BOUCHER DE LA BRUÈRE.

Surintendant.

OFF

157A1

R46

FS

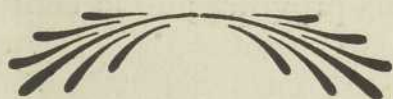
RAPPORT

— DU —

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

— AUX —

HONORABLES MEMBRES DU COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.



RAPPORT

AUX HONORABLES MEMBRES DU COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

MESSEIGNEURS,

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire le rapport qui suit :

Nommé délégué à l'Exposition Universelle de Paris par votre Comité, en vertu d'une proposition, adoptée le neuf mai 1900, à l'effet d'étudier sur place l'exposition scolaire et de faire rapport, je quittai Québec pour la France le quatre d'août dernier.

Après une visite de quelques jours à Londres et en Belgique, j'arrivai à Paris le vingt-neuf d'août et, les jours suivants, je visitai l'exposition scolaire des divers pays et plusieurs importantes écoles professionnelles et autres de la capitale et de ses environs.

Mon premier devoir est de rendre hommage aux directeurs et directrices de nos maisons d'éducation, primaires et supérieures, à nos communautés enseignantes d'hommes et de femmes et aux commissions scolaires qui ont participé avec tant de bonne volonté et de patriotisme à l'exposition scolaire que le gouvernement m'avait chargé d'organiser.

Ils ont répondu avec zèle à l'appel qui leur a été fait et nous leur devons le magnifique succès que la province de Québec a remporté au milieu de ses concurrents des autres provinces de la confédération canadienne et des pays étrangers.

Je crois que tous ceux qui ont pris part à cette exposition scolaire méritent que je mentionne leurs noms dans ce rapport. Ce sont, parmi les communautés de femmes, les Sœurs de Sainte-Anne, de Lachine ; les Sœurs de

la Présentation de Marie, de Saint-Hyacinthe ; les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, de Montréal ; les religieuses du Bon Pasteur, de Québec ; les Sœurs Grises de la Croix, de Hull ; les Ursulines des Trois-Rivières ; les Ursulines de Roberval ; les Sœurs de la Charité de Québec ; le couvent Notre-Dame de Bonsecours, de Montebello ; la Congrégation du Saint-Rosaire, de Rimouski ; la Congrégation des Sœurs de l'Assomption, de Nicolet. Parmi les écoles dirigées par des institutrices laïques de Montréal : les écoles de Mme Désormeaux, de Mme Marchand, de Mlle E. Viger, de Mlle Labelle, de Mme MacKay-Wolff, de Mme Fournier, de Mme Richer, de Mlle McDonnell. Parmi nos communautés de frères : l'institut des Clercs de Saint-Viateur, l'institut des Frères de Saint-Gabriel, l'institut des Frères Maristes, les Frères de l'instruction chrétienne, les Frères du Sacré-Cœur, les Frères des écoles chrétiennes.

Les écoles primaires qui ont participé à l'exposition sont : l'école modèle de Notre-Dame-des-Neiges, celles de Saint-Pascal, de Maniwaki, de Maria (Bonaventure), de Saint-Isidore de Dorchester, de Chicoutimi, de Percé, de Saint-Jean, de Saint-Valentin, de Saint-Sébastien, de Sainte-Brigide, de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, de Saint-George-d'Henryville, de Saint-Blaise, de Saint-Cyprien, de Saint-Michel de Napierville, de Saint-Luc, de Saint-Athanase, de Saint-Jovite, et à Montréal, l'Académie Commerciale Catholique, les écoles Champlain, Montcalm, Olier, Sarsfield. Les commissaires des écoles protestantes, et les commissaires des écoles catholiques de Montréal avaient une superbe exposition de travaux d'élèves, et aux maisons d'éducation déjà nommées, j'ajouterai le collège Bishop, de Lennoxville, et le Séminaire de Chicoutimi.

Quoique l'espace réservé aux travaux scolaires de notre pays fût très exigü, les personnes cependant qui avaient été préposées au groupement des objets et à l'arrangement des vitrines avaient fait leur travail avec méthode et sans causer d'encombrement. Il est regrettable de constater, toutefois, que la salle d'exposition, comme tout le bâtiment destiné au Canada, accusât de la part de ceux qui en avaient dressé les plans et l'avaient érigé, un notable manque de goût et de savoir-faire.

Je suis heureux de constater le succès obtenu par la province de Québec à l'exposition de Paris sur le terrain de l'éducation. Les travaux scolaires qui y étaient exposés ont attiré non-seulement l'attention des membres du jury chargé de les apprécier, mais d'hommes marquants parmi les lettrés et les éducateurs de tous les pays. Les professeurs et les instituteurs de France particulièrement ont paru attacher un intérêt considérable aux développements de notre enseignement primaire, et plusieurs ont exprimé leur satisfaction de voir qu'au Canada l'instruction avait fait autant de progrès et promettait pour l'avenir des résultats encore plus importants.

Je crois que votre Comité ne lira pas sans intérêt quelques-unes des critiques bienveillantes et les flatteuses appréciations qui ont été faites de notre organisation scolaire, de nos livres de classe et des travaux de nos élèves.

Ces passages d'écrits publiés dans les revues pédagogiques de France n'accentueront que davantage le succès de notre exposition.

Je citerai en premier lieu M. de Caux, éducateur français très en vue, qui cite avec éloge plusieurs des livres en usage dans nos écoles et fait une revue fort complète des travaux scolaires exposés par nos communautés religieuses d'hommes et de femmes.

Le sympathique écrivain s'exprime ainsi :

“ Le livre de lecture de M. Delahaye, professeur de diction, destiné au cours supérieur, est à la fois théorique et pratique : il donne d'abord des règles de véritable prononciation française pour la correction de l'accent local, des préceptes excellents pour l'observation de l'accent prosodique, de la quantité, des conseils sur la manière de respirer en lisant, de prendre des inflexions justes : puis le choix de morceaux *est beaucoup moins exclusif* qu'il ne l'est chez nous dans les livres de ce genre. Le livre de M. Delahaye est beaucoup plus varié. c'est un ensemble très religieux, très national, très intéressant, cela ressemble enfin à la vie intellectuelle, morale et pratique de jeunes filles instruites et bien élevées. Nous n'en avons pas d'analogue et il serait à désirer que nous l'eussions.

“ Quant au cours canadien de M. Ahern, il est tout à fait spécial. On sait combien les hygiénistes préconisent aujourd'hui l'écriture droite dont la formule : “ écriture droite, cahier droit, corps droit,” exprime les avantages pour le développement physique et la bonne tenue des enfants. Malheureusement, il faut bien dire que l'écriture droite telle qu'elle nous est montrée dans les cahiers de l'Angleterre, des Etats-Unis, des peuples du Nord, n'est pas jolie : c'est une espèce de ronde sans principes et irrégulière, qui ne saurait rivaliser avec l'écriture française penchée, quand on la possède bien. Le cours de M. Ahern montre que l'on peut arriver à une jolie écriture droite, conservant l'aspect de l'écriture française, car ses lettres ne sont ni celles de la ronde, ni les caractères hybrides et sans régularité que montrent les écoles anglaises ; les lettres sont élégantes, nettes, l'écriture qui en résulte est très lisible, régulière et doit être rapide.

“ Parmi les travaux de maître, mentionnons encore les quatre tableaux pour l'enseignement des fractions, de M. l'inspecteur Lippens, qui a su si

“ ingénieusement faire voir aux enfants à l'aide d'objets usuels coloriés ce
 “ qu'il est si difficile de leur faire comprendre quand on le leur enseigne
 “ dans la forme abstraite.

“ Enfin l'incomparable méthode de dessin de M. C. A. Lefèvre, qui
 “ permet aux maîtres le véritable enseignement simultané du dessin au
 “ moyen de la reproduction directe d'un objet usuel par toute la classe en
 “ même temps.

“ Les Frères des écoles chrétiennes du Canada ont obtenu une médaille
 “ d'argent à l'Exposition Universelle. C'est une récompense ajoutée aux
 “ prix d'ordre supérieur qu'ils remportaient dans les autres sections. Dans
 “ leur vitrine, on apercevait ces magnifiques travaux d'enseignement com-
 “ mercial qui sont partout une de leurs grandes supériorités.

“ Les autres congrégations de Frères sont aussi brillamment repré-
 “ sentées. Des mentions honorables ont été accordées aux Clercs de Saint-
 “ Viateur, aux Frères de l'industrie chrétienne, aux Frères du Sacré-Cœur.
 “ Notons que ces récompenses particulières doivent être regardées comme
 “ des distinctions *très remarquables*, l'exposition scolaire du Canada ayant
 “ été récompensée collectivement par *un grand prix* mérité par la *province*
 “ *de Québec*, des médailles d'or attribuées à la commission scolaire catho-
 “ lique et à la commission scolaire protestante de Montréal.....
 “

“ Si nombreux sont les envois des Religieuses que nous ne pouvons les
 “ signaler tous, bien que tous aient de la valeur et un admirable caractère de
 “ sincérité. On a pris tout simplement les cahiers journaliers des élèves pour
 “ les réunir en liasses et les envoyer à Paris. C'est comme cela qu'il faut
 “ comprendre une exposition. Nous avons feuilleté beaucoup de ces cahiers,
 “ voici comment peut se résumer notre impression générale : enseignement
 “ *très complet* et *très varié*, *se modifiant selon les besoins locaux* — *très bien*
 “ *donné* — très bien compris par les élèves qui, évidemment, en tirent
 “ profit.

“ Un sentiment, très personnel et très intime, m'a fait demander l'ou-
 “ verture de la vitrine des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de
 “ Villa-Maria (Montréal), et j'ai pu admirer à loisir les magnifiques registres
 “ envoyés par leurs pensionnaires. La famille canadienne de Saint-Pierre
 “ Fourier donne à l'éducation le même caractère de distinction profonde,
 “ simple, aisée et naturelle que l'on aime à trouver dans les maisons fran-
 “ çaises de la Congrégation de Notre-Dame. Les traditions emportées par
 “ Marguerite Bourgeois ont été filialement et pleinement conservées et
 “ cultivées. L'enseignement est donné en français et en anglais, les cahiers

“ de mathématiques comprennent l’enseignement de l’algèbre. Ceux de
 “ botanique et de zoologie, de “ *physic and chemistry*,” bien illustrés, mon-
 “ trent que l’on suit, dans les limites qui conviennent à une éducation
 “ féminine bien comprise, mais très exactement, les progrès de la science ;
 “ ceux de littérature, que nos auteurs, que nos critiques contemporains même
 “ sont, avec toute la discrétion convenable, mais aussi avec largeur et hau-
 “ teur de vues, bien connus et bien appréciés ; les herbiers sont tout à fait
 “ remarquables, non pas seulement classés par une sèche nomenclature, mais
 “ donnant l’idée d’une intelligente étude des plantes du Canada. L’album
 “ de tricot et de couture prouve que l’enseignement des travaux manuels est
 “ en harmonie avec les études littéraires et scientifiques. Et le tout porte
 “ l’empreinte délicate de sagesse et de mesure qui distingue partout et
 “ et toujours les jeunes filles bien élevées.

“ Les autres communautés canadiennes de femmes récompensées sont :
 “ les Sœurs de Sainte-Anne, les Sœurs du Bon Pasteur, de Québec ; les
 “ Sœurs de la Charité, les Sœurs de la Présentation de Marie. (Mentions
 “ honorables).

“ Très remarquable, en effet, est l’enseignement des Sœurs de Sainte-
 “ Anne, très sérieux et très complet. Leurs élèves sont habituées à réfléchir
 “ par elles-mêmes, à fournir une somme de travail personnel considérable,
 “ cela se sent. Nous avons examiné avec le plus grand intérêt des devoirs
 “ de philosophie, de littérature, des explications de poésies, et des travaux
 “ scientifiques : algèbre et arithmétique, physique, chimie, des herbiers.
 “ Tous ont le même caractère sérieux. Une idée excellente qu’on y met en
 “ pratique, est celle de donner des raisonnements faux à justifier. Dieu sait
 “ s’il en court par le monde, à l’heure qu’il est ! et cette habitude d’en
 “ redresser quelques-uns, sous la direction éclairée de leurs sages maîtresses,
 “ doit développer chez ces jeunes filles une grande rectitude de jugement.

“ Dans l’exposition des Sœurs de la Présentation de Marie, nous avons
 “ remarqué un beau travail sur les femmes célèbres du Canada. C’est un des
 “ traits de la méthode d’enseignement de l’histoire au Canada, donner une
 “ grande part aux études biographiques auxquelles nous n’accordons peut-
 “ être pas assez de place dans le nôtre. La vie de ces femmes énergiques, à
 “ la foi si ardente, aux qualités si françaises, est bien faite pour donner aux
 “ jeunes filles l’amour d’une patrie qui s’est créée par tant d’énergie et de
 “ vertu.

“ Beaucoup de devoirs littéraires témoignent aussi quelle importance
 “ on attache à l’étude de la *propriété* des mots, étude si nécessaire à qui veut
 “ comprendre les délicatesses de notre belle langue qui n’a point de syno-
 “ nymes, et si claire qu’elle ne peut, dans l’expression, se contenter d’un à peu
 “ près.

“ Ce sont aussi des travaux littéraires que nous avons remarqués dans l'exposition des Religieuses du Bon Pasteur. Plusieurs de leurs maisons ont envoyé des cahiers d' "Essais littéraires," qui font honneur à la fraîcheur d'imagination et à la distinction de langage de leurs jeunes élèves. Il y a même des poésies charmantes dans les cahiers d'honneur qu'une écriture très élégante contribue encore à rendre agréable à feuilleter... et les dédicaces "à la France" nous ont, là encore, très particulièrement touchés.

“ Chez les Sœurs de la Charité, c'est surtout la sage et régulière méthode révélée par les cahiers de devoirs journaliers qu'il faut admirer, et l'album de couture et de tricot prouve quelle importance on attribue à l'enseignement des travaux manuels : l'exposition de toutes les écoles, de tous les pensionnats canadiens nous l'ont d'ailleurs montré pratique et florissant.

“ Je ne saurais passer sous silence les envois des Religieuses Ursulines qui dirigent l'une des écoles normales d'institutrices et dont l'histoire de la communauté est si intéressant. Leurs concours de fin d'année donne une excellente idée de la force de leurs élèves, et les cahiers de devoirs journaliers nous montrent combien l'enseignement est méthodique et complet.”

M. de Caux parle ensuite de l'école modèle de Saint-Pascal, de Kamou-raska, de l'enseignement complet et varié donné par les académies dont la direction est laïque, de la valeur des envois de Mme Marchand, de Mme Desormeaux, de Mme MacKay-Wolff, de Mlle Labelle, et termine son bienveillant article par les paroles suivantes :

“ Je le répète en terminant, car c'est là pour moi la note caractéristique de cette belle exposition : tout en étant en une note très juste, vraiment littéraire, vraiment scientifique, très intellectuelle, en un mot tout en touchant comme il faut le faire aujourd'hui à toutes choses, l'enseignement canadien français me semble plus pratique que le nôtre, ou si vous l'aimez mieux, plus près du mouvement général d'idées que les jeunes filles trouveront dans leurs familles au sortir du pensionnat. On sent que l'éducation chrétienne a là-bas moins à se préoccuper de préserver la jeunesse des influences extérieures, parce que le milieu familial est beaucoup plus généralement qu'il ne l'est ici hélas ! profondément chrétien en même temps que laborieux et cultivé. Mais on y sent aussi, s'il m'est permis de le dire une connaissance plus vraie de la vie de famille et une préparation plus effective à s'y mêler dès le premier jour où les jeunes filles reprendront leur place au foyer paternel. Nous aurions à gagner sous ce rapport.”

M. Baudrillard, autre éducateur, écrivait dans la *Revue Pédagogique* de Paris.



“ L'exposition du Canada au Trocadéro est, pour un grand nombre de visiteurs, une véritable révélation. Son importance, les nombreuses richesses qu'elle manifeste, jusqu'au goût qui a présidé à l'organisation de l'ensemble, tout est de nature à étonner le curieux, généralement peu au courant des progrès réalisés par “ les quelques arpents de neige ” que nous avons perdus au siècle dernier.”

Remarquant l'absence d'unité entre les expositions scolaires des diverses provinces de la Confédération, l'écrivain disait :

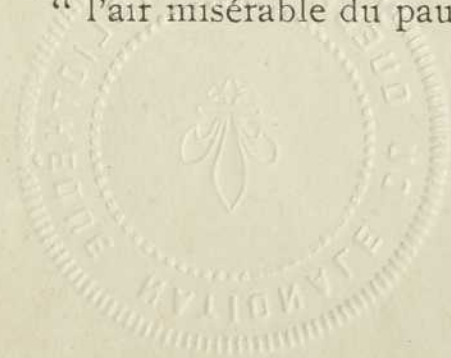
“ Des quinze départements ministériels qui constituent le haut organisme politique et administratif du Dominion du Canada, aucun ne s'occupe de l'enseignement. La constitution de 1867 a rangé l'éducation dans les attributions exclusives des provinces. Il en résulte des organisations assez peu ressemblantes de province à province. Cependant, d'une façon générale, on peut dire que le système américain, qui donne une forte part d'autorité sur les écoles aux pouvoirs locaux, prédomine au Canada, sous des formes variées.

“ Cette absence d'unité se manifeste à l'exposition par l'importance très différente que les provinces ont donnée à leur participation. Ainsi, Ontario, où l'enseignement primaire paraît pourtant très en honneur, ne montre que des photographies, des statistiques et des ouvrages classiques. La Nouvelle-Ecosse, Manitoba et la Colombie Britannique ont encore des envois plus incomplets qui ne permettent guère de se rendre compte de la valeur de leur organisation scolaire. Enfin, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard n'ont pas participé à l'Exposition.

“ Quant à Québec, elle offre un ensemble très complet. Tels états importants de l'Europe sont loin de présenter leur système d'enseignement primaire avec une pareille richesse de documents. Cette situation, et aussi le fait que la plupart des écoles de la province sont de langue française, expliquent suffisamment la place prépondérante donnée à Québec dans cette étude sur l'exposition canadienne.”

M. Baudrillard a une page très intéressante sur les travaux exposés par les commissaires des écoles protestantes de Montréal. En ce qui concerne le dessin et le calcul en particulier, il dit :

“ Un usage fort recommandable qui se rencontre à chaque instant, c'est l'emploi du dessin comme illustration des devoirs, ou encore comme reproduction d'historiettes, telles que celles de l'Enfant Prodigue ou du Bon Samaritain. On ne manquera pas, dans cette dernière, d'être frappé de l'air misérable du pauvre blessé et du dégoût d'eux-mêmes que paraissent



“ éprouver les voyageurs peu charitables. Dans cet ordre d'idées, l'exposition
 “ des écoles protestantes de Montréal est extrêmement riche.

“ Le tout aboutit à des résultats excellents, et l'on doit reconnaître qu'il
 “ y a beaucoup à prendre dans les méthodes employées pour l'enseignement
 “ du dessin dans les écoles dont nous parlons.

“ On ne saurait trop louer non plus le soin avec lequel s'enseigne le
 “ calcul élémentaire. Tout y est intuitif. Alors que nous visons surtout le
 “ le calcul écrit, les maîtres de Montréal cultivent avec soin le calcul oral et
 “ mental. Plus tard, le choix des problèmes est heureux. Il s'inspire des
 “ besoins de la vie pratique. Malheureusement, le peu de simplicité du
 “ système des poids et mesures en usage (on parle de milles, de pieds, de
 “ minots, de verges cubes, etc.) oblige à une étude fort minutieuse des
 “ nombres complexes.

“ Les écoles catholiques de la province de Québec, continue l'écrivain,
 “ se présentent à l'Exposition de façon fort complète. Tout d'abord viennent
 “ les écoles qui dépendent de la Commission catholique de Montréal, puis
 “ celles des Frères des écoles chrétiennes, de l'Instruction chrétienne, des
 “ Clercs de Saint-Viateur, du Sacré-Cœur, des Sœurs de la Congrégation de
 “ Notre-Dame, de la Charité, de Sainte-Anne, du Bon-Pasteur, de la Présen-
 “ tation de Marie et un certain nombre d'autres écoles publiques ou privées,
 “ laïques ou congréganistes.

“ D'une façon générale, on peut dire que l'enseignement dans ces écoles
 “ est solide et sérieux, mais paraît accuser une certaine méfiance des nou-
 “ veautés. Ainsi l'écriture est penchée, le calcul écrit a une importance
 “ prépondérante et *le dessin suit encore les vieux usages*, bien que l'École Nor-
 “ male Laval, de Québec, expose, sur ce point, une méthode originale et bien
 “ combinée. Dans l'enseignement du français, la dictée règne et gouverne et
 “ les subtilités orthographiques n'ont pas cessé d'être très en honneur.”

Ce critique émérite rend un éclatant hommage aux conférences pédago-
 giques dont se servent les inspecteurs d'écoles de notre province dans les
 réunions annuelles des titulaires de nos écoles, et s'exprime comme suit :

“ Les organisateurs de l'Exposition du Canada ont eu l'heureuse idée de
 “ présenter un ouvrage renfermant le texte des conférences préparées, comme
 “ il est dit plus haut, par le personnel des écoles normales et destinées à
 “ être lues et commentées par les inspecteurs. A côté des cahiers qui mon-
 “ trent ce qu'est l'école d'aujourd'hui, les conférences permettent de prévoir
 “ ce que sera l'école de demain. Disons de suite qu'elle ne le cédera à celle
 “ d'aucun peuple, si les conseils donnés sont suivis.

“ Ces conférences qui passent en revue les matières du programme sont toutes remarquables. Cependant, nous croyons devoir signaler particulièrement celle qui s’occupe de l’enseignement élémentaire du calcul. A notre connaissance, on n’était pas encore entré aussi avant dans le vif du sujet. Il y a là une étude très pénétrante des méthodes médiocres, avec discussion des avantages qu’on leur attribue, et un exposé de ce qui doit être fait, qui est de premier ordre.

“ La conférence sur l’enseignement du français contient également d’excellents conseils

.... “ Mais ce que l’ouvrage contient de plus intéressant, c’est une conférence sur l’éducation morale. Pour en apprécier l’importance, il faut se souvenir que ces conférences sont préparées sous l’inspiration directe du comité catholique, la plus haute autorité scolaire, et que, pour les écoles catholiques de la province de Québec, elles ont la valeur qu’aurait en France une circulaire ministérielle.”

A ces appréciations de journaux pédagogiques, on peut joindre cette remarque que faisait à ses collègues un des membres du jury de la section de l’enseignement primaire sur *la sincérité* de notre exposition : “ Ce sont là, disait-il, de véritables travaux d’élèves recueillis dans les écoles et envoyés ici.”

Le jury féminin n’a pas été moins favorablement impressionné que le jury masculin et l’intéressante correspondante de *La Patrie*, de Montréal, Mlle Barry, écrivait de Paris à ce journal :

“ Un jury féminin est venu visiter les travaux de femmes. Ces dames se sont déclarées enchantées de ce qu’elles ont vu, ajoutant qu’elles ne se doutaient guère qu’il leur viendrait d’un pays lointain comme le nôtre d’aussi bonnes et d’aussi utiles leçons.

“ Les aquarelles faites par les élèves du couvent de Lachine ont été fort louées, ainsi que les travaux à l’aiguille ou au crochet envoyés par cette institution. La méthode de couture a encore été trouvée excellente.

“ On a feuilleté avec un vif intérêt un album de travaux à l’aiguille envoyé par l’académie de Mme Marchand, de Montréal. La coupe, la méthode de repriser, de remailler, etc, ont mérité l’approbation générale de ces dames.

“ Les élèves de la congrégation de Villa-Maria recevront une récompense spéciale pour leurs herbiers. Des personnes compétentes ont remarqué que

“ ces herbiers avaient été faits avec une véritable science et une connaissance
 “ profonde de la botanique.”

J'espère que votre Comité ne trouvera pas trop longues les citations que je viens de faire. Elles ont, je crois, leur importance, car, tout en rendant hommage à plusieurs membres distingués de notre corps enseignant, ces écrits sont la marque, à l'égard de notre province, d'une sympathie dont nous ne saurions trop apprécier l'ampleur et la sincérité.

LISTE DE PRIX

Il me fait plaisir de donner la liste officielle des récompenses obtenues à l'exposition de Paris, telle que transmise par le gouvernement du Canada à l'honorable Commissaire de l'Agriculture de notre province.

GR O U P E I

CLASSE I

Enseignement primaire

Le gouvernement de Québec.....	GRAND PRIX.
Les Commissaires des écoles catholiques de Montréal....	MÉDAILLE D'OR.
Les Commissaires des écoles protestantes de Montréal:.....	MÉDAILLE D'OR.
Les Frères des Ecoles Chrétiennes.....	MÉDAILLE D'ARGENT.
Les Sœurs de la Congrégation de Notre- Dame, Montréal.....	MÉDAILLE D'ARGENT.
Institut des Clercs de Saint-Viateur.....	MENTION.
Les Sœurs du Bon-Pasteur.....	MENTION.
Les Sœurs de Sainte-Anne.....	MENTION.
Les Sœurs de la Charité, Québec.....	MENTION.
Les Sœurs de la Présentation de Marie...	MENTION.
Les Frères du Sacré-Cœur.....	MENTION.

 CLASSE 2

 Enseignement secondaire

Le gouvernement du Canada..... GRAND PRIX.
 Douze maisons de haute éducation au Canada sont mentionnées comme ayant contribué à l'obtention de ce prix, dont six de la seule province de Québec, savoir :

Le Collège de Saint Sulpice, le Séminaire de Québec, le Séminaire de Sherbrooke, le Collège de Sainte-Marie, le Séminaire des Trois-Rivières et le Collège de Lévis.

 CLASSE 3

 Enseignement universitaire

Le gouvernement du Canada..... GRAND PRIX.
 Ont participé à cette haute récompense dans la province de Québec, l'Université Laval et l'Université McGill.

 CLASSE 4

 Enseignement spécial des Beaux Arts

Le Conseil des Arts de la province de Québec..... MÉDAILLE D'ARGENT.

RÉGIME SCOLAIRE DE FRANCE

Les principaux pays du monde avaient tenu à faire connaître l'état actuel de leur instruction, à l'exception toutefois de l'Allemagne qui, pour des raisons à elle connues, n'avait aucune exposition scolaire. Je citerai particulièrement la France, la Belgique, l'Angleterre, les États-Unis d'Amérique, la Russie, le Japon, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Suède, la Norvège et la Suisse.

La France, par la haute position qu'elle a toujours occupée dans les lettres et les sciences et par l'avantage qu'elle avait d'être chez elle, se trouvant plus en évidence que les autres nations, j'ai étudié spécialement son organisation scolaire. Pour en saisir l'ensemble, j'ai cru opportun d'en tracer les principales lignes dans mon rapport, empruntant souvent, pour plus d'exactitude, aux documents officiels, certaines expressions dont je me suis servi.

Abstraction faite du principe de neutralité, qui est la base du système en vigueur, et de l'exclusion officielle de l'enseignement de la religion dans les écoles, l'instruction publique en France paraît posséder une forte organisation.

Le Ministre

Au sommet de la hiérarchie administrative est le ministre de l'Instruction Publique qui dirige l'enseignement public et contrôle l'enseignement privé. Il nomme et révoque les fonctionnaires qui lui sont subordonnés et a sur eux un droit de direction et de contrôle. Il est responsable des actes qu'ils accomplissent dans l'exercice de leurs fonctions.

Le ministre se fait assister par une commission dite " comité des contentieux " pour s'éclairer dans les questions juridiques qui intéressent son département.

L'administration centrale

L'ensemble des bureaux composés de fonctionnaires de différents grades forme l'administration centrale.

Le ministre est appuyé par le Conseil Supérieur dont il est de droit président. Ce conseil se compose de cinquante-sept membres dont la durée du mandat est de quatre ans et qui sont rééligibles à l'exception de ceux qui sont nommés par décret.

Le comité consultatif de l'enseignement public est divisé en trois sections correspondant aux trois ordres d'enseignement supérieur, secondaire et primaire. Cette dernière section se compose d'inspecteurs généraux de l'enseignement primaire et autres.

Les inspecteurs généraux relèvent immédiatement du ministre. Ils doivent le renseigner sur tout ce qui intéresse l'enseignement primaire et contrôler l'application des instructions qu'il donne. La mission des inspecteurs généraux peut se ramener à un triple objet, suivant un rapport de 1880 : d'abord, la visite des écoles normales et d'un certain nombre d'écoles primaires ; ensuite l'appréciation approfondie des services et des mérites de chacun des fonctionnaires, inspecteurs d'académie, inspecteurs primaires, directeurs et professeurs d'écoles normales, le personnel des écoles primaires supérieures ; enfin le compte-rendu général et comparatif de la marche de l'instruction primaire dans les départements.

Les inspecteurs généraux sont au nombre de neuf.

La tournée de ces inspecteurs comme celles des inspectrices générales des écoles maternelles est fixée chaque année par le ministre. Ordinairement chacun d'eux conserve la même circonscription pendant deux ans.

Telle est l'organisation de l'administration centrale de l'instruction publique et des divers services qui s'y rattachent directement.

L'administration locale

A côté de l'administration centrale, il y a ce qu'on appelle l'administration locale.

Pour les besoins de l'instruction publique, la France est divisée en dix-sept circonscriptions spéciales dont chacune renferme plusieurs départements et qui porte le nom d'Académie. A la tête de chaque Académie est placé un recteur qui est le chef des établissements publics d'éducation situés dans son ressort. Sur certains points, en particulier pour la nomination des instituteurs, son autorité dans le domaine de l'enseignement primaire est cependant limitée par celle des préfets.

Chaque département est pourvu actuellement d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale primaire d'institutrices pour former les

instituteurs et les institutrices des écoles publiques, à l'exception de quelques départements qui ont en commun une ou deux de ces maisons. Ces écoles normales relèvent du Recteur sous l'autorité du ministre de l'Instruction Publique. Il possède un contrôle très étendu.

Le régime des élèves de ces écoles est l'internat.

Les écoles primaires supérieures sont des externats, quoique des pensionnats puissent y être annexés sous la régie du directeur de l'école. L'action du recteur s'exerce sur ces écoles comme sur les écoles normales.

Ecoles élémentaires

Le personnel des écoles élémentaires est placé sous un régime spécial. Au préfet est confiée la nomination des instituteurs et des institutrices de l'école primaire élémentaire. Mais si le recteur n'a qu'une action indirecte sur le personnel de cette catégorie d'école, son autorité cependant est complète dans le domaine de l'enseignement et il possède la direction générale des études. La liste des livres classiques en usage dans les écoles primaires publiques doit avoir son approbation; il nomme les commissions des certificats d'études primaires élémentaires et primaires supérieures. Même le recteur a le droit d'inspecter les établissements d'instruction primaires privés.

Les collaborateurs du recteur dans le champ de l'enseignement primaire sont les

Inspecteurs d'Académie.

On compte généralement deux inspecteurs d'académie par ressort académique. Ils ont leur résidence au siège de l'Académie, auprès du recteur. Cet inspecteur est le véritable chef du service de l'enseignement primaire dans son département. Il inspecte les classes, veille à l'application des règlements et des programmes et rend compte de ses inspections au recteur.— Ses attributions sont les mêmes dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures et primaires élémentaires.

Les inspecteurs d'académie sont nommés par le ministre de l'Instruction Publique et choisis parmi les professeurs de l'enseignement secondaire.

Les instituteurs et les institutrices étant divisés en deux catégories, les stagiaires et les titulaires, ces derniers sont nommés par les préfets de département sur la proposition des inspecteurs d'académie.

La loi ayant subordonné l'ouverture des écoles privées à diverses formalités, l'inspecteur d'académie a charge d'en assurer l'accomplissement.

Conseil départemental

Dans chaque département il y a un conseil départemental de l'enseignement primaire. Le préfet en est le président et l'inspecteur d'académie le vice-président. Deux membres de l'enseignement privé dont l'un congréganiste et l'autre laïque seulement pour les questions relatives à l'enseignement privé, sont adjoints au conseil départemental qui se compose de douze membres, y compris le préfet et l'inspecteur. Les attributions de ce conseil sont d'ordre pédagogique, d'ordre administratif, d'ordre disciplinaire et d'ordre contentieux.

Inspecteurs de l'enseignement primaire

Outre les recteurs et les inspecteurs d'académie dont le contrôle s'exerce sur l'ensemble des maisons d'enseignement secondaire ou primaire, il existe une hiérarchie de fonctionnaires attachés exclusivement au service de l'enseignement primaire, ce sont les inspecteurs de l'enseignement primaire placés sous l'autorité immédiate de l'inspecteur d'académie. Ils inspectent les écoles primaires publiques et privées, élémentaires ou supérieures de leur circonscription. Ils rendent compte à l'inspecteur d'académie. Outre le traitement, il est accordé à chaque inspecteur un crédit pour frais de tournée qui varie suivant le nombre d'écoles à visiter et l'étendue de la circonscription.

Le cadre de l'instruction primaire comprend la nomination d'inspectrices aux mêmes conditions que les inspecteurs, avec les mêmes attributions, à l'exception des affaires administratives et contentieuses. Elles ont à inspecter les écoles de filles et les écoles maternelles. Jusqu'à présent l'inspection féminine n'a été organisée que dans les centres populeux.

Pour les écoles maternelles il y a des inspectrices générales et des inspectrices départementales. Des doutes ayant été émis sur l'utilité des fonctions des inspectrices départementales, cette inspection attend encore son organisation définitive.

Les membres du conseil départemental délégués à cet effet, les maires et les délégués cantonnaires ont aussi droit de faire la visite des écoles. Cette inspection ne peut porter sur l'enseignement.

L'organisation financière et administrative

Sont reconnus établissements d'enseignement primaire public ceux qui sont fondés et entretenus par l'Etat, les Départements et la Commune.

Les établissements dont l'Etat est seul à assumer la charge sont : les

écoles normales supérieures de l'enseignement primaire de Saint-Cloud et de Fontenay, destinés à former des professeurs pour les écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices. Il intervient pour une proportion considérable dans les dépenses des autres établissements d'enseignement primaire publics ; mais il contribue aux dépenses avec les départements et les communes dans la mesure déterminée par la loi.

Le pouvoir délibérant pour le département est le Conseil général, et pour la commune, le Conseil municipal.

Les écoles

Les écoles se divisent en trois grandes catégories :

- 1° Les écoles maternelles et les classes enfantines ;
- 2° Les écoles primaires élémentaires ;
- 3° L'enseignement primaire supérieur et professionnel.

Les enfants de trois à six ans sont admis aux écoles enfantines ; les enfants de six à treize ans à l'école primaire élémentaire et ceux de treize à seize ans à l'école primaire supérieure.

Les écoles normales ont pour mission de préparer les élèves-maîtresses aux écoles maternelles et aux classes enfantines, comme aux écoles primaires.

Tout l'enseignement primaire donné par l'Etat est gratuit.

Ecole élémentaire

L'école primaire élémentaire comprend trois cours :

- 1° Le cours élémentaire ;
- 2° Le cours moyen ;
- 3° Le cours supérieur.

Entre l'enseignement élémentaire et l'enseignement primaire supérieur, il y a des cours complémentaires ; mais ils ne sont donnés que dans les villes où il n'existe pas d'école d'enseignement primaire supérieur.

Les instituteurs de ces écoles sont formés dans les écoles normales et doivent être munis d'un brevet de capacité.

L'instituteur proprement dit ne s'occupe pas de l'enseignement élémentaire. Le professeur, au contraire, prend une des branches de l'enseignement et professe dans les écoles supérieures et les lycées. Il peut toutefois professer dans les écoles élémentaires à titre spécial.

Livres

Quant au choix des livres classiques, le système en vigueur est très libéral. Les instituteurs et les institutrices de chaque canton, réunis en conférence sous la présidence de l'inspecteur primaire, dressent une liste des livres qu'ils jugent mériter d'être adoptés dans les écoles primaires officielles. Cette liste est soumise ensuite à une commission présidée par l'inspecteur d'académie, et, après révision, le catalogue des livres est soumis à l'approbation du recteur de l'académie.

“ C'est au personnel enseignant lui-même, dit la circulaire ministérielle du 7 octobre 1880, que l'on confie l'examen et le choix des livres que la libre concurrence des éditeurs met au jour incessamment, le laissant libre de modifier, d'augmenter, de reviser le catalogue selon les progrès de la librairie scolaire.

“ Toute latitude est laissée, dit un rapport officiel, aux membres des conférences quant au nombre d'ouvrages similaires à admettre pour chaque matière d'enseignement. L'administration a simplement appelé leur attention sur le double inconvénient qu'il y aurait, d'une part, à n'admettre qu'un seul ouvrage de chaque catégorie, d'autre part à en admettre un nombre indéfini.

Nul ne peut enseigner dans une école primaire avant l'âge de 18 ans pour les instituteurs et de 17 ans pour les institutrices, et nul ne peut diriger une école avant l'âge de 21 ans.

Nul n'a droit à la pension de retraite avant 55 ans d'âge et 25 ans de service.

Un principe qui a présidé à la rédaction du programme des écoles primaires élémentaires, c'est que leur enseignement au lieu d'être successif est concentrique, c'est-à-dire que, dès le début, il embrasse l'ensemble des matières que l'enfant aura à étudier pendant le temps de sa scolarité. Cependant on en a exempté l'histoire et la géographie. Dans ces deux enseignements le programme est “ successif.”

Cours complémentaires

L'enseignement des cours complémentaires est distinct de celui des écoles primaires supérieures. Le cours complémentaire n'est qu'une annexe qui vient compléter l'école élémentaire. Il est placé sous la même direction que celle-ci. La durée du cours n'est que d'un an.

Il n'existe pas de programme général. Le programme est dressé pour chaque cours élémentaire en tenant compte du niveau de l'instruction des élèves et des besoins de la région où se trouve placée l'école.

Ecoles primaires supérieures

L'enseignement primaire supérieur est le prolongement de l'enseignement primaire, mais il assure à ses élèves une culture intellectuelle plus élevée.

Les établissements d'enseignement primaire supérieur se divisent en deux types, savoir : les écoles primaires supérieures de l'instruction publique et les écoles pratiques de commerce et d'industrie. Ces dernières sont sous le contrôle du Ministre du commerce.

L'école primaire comprend au moins deux années. A côté de la section générale d'enseignement, il peut être créé une ou plusieurs sections spéciales (agricole, industrielle ou commerciale) dans lesquelles les études d'enseignement général sont réduites de manière à faire une plus large part à l'éducation professionnelle. Les professeurs de cette catégorie d'école doivent être munis d'un certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures.

Quoique l'enseignement primaire supérieur dans un sens général soit professionnel, il ne se confond pas avec l'apprentissage. "C'est une école, ce n'est pas un atelier," dit une dépêche ministérielle.

De son côté, le Ministre du Commerce a pris soin, dans une circulaire, de définir le caractère des nouvelles écoles pratiques en disant qu'elles diffèrent essentiellement des écoles primaires supérieures, puisqu'elles sont destinées "à former des employés de commerce et des ouvriers aptes à être immédiatement au comptoir et à l'atelier."

L'élève, pour être admis dans une école supérieure, doit posséder le certificat d'études primaires élémentaires.

Sauf en mathématiques où le programme a subi de notables réductions,

dit le rapport officiel, en agriculture où l'enseignement théorique a été supprimé, l'ensemble des cours est sensiblement le même pour les écoles de jeunes filles et les écoles de garçons.

Ecoles normales primaires

Les écoles normales relèvent du recteur sous l'autorité du ministre de l'Instruction Publique. Le recteur a la haute direction des études et du personnel. Ces écoles sont soumises au contrôle de l'inspection générale.

A la tête de chaque école est placé un directeur et, pour l'aider dans sa tâche, il existe un comité de professeurs qui se réunit sous sa présidence et s'occupe de tout ce qui a rapport à la discipline et aux études. Chaque école normale possède en outre un conseil d'administration dont les fonctions sont de veiller au bien-être des élèves et au bon entretien des locaux.

Pour être admis à l'école, les élèves doivent avoir seize ans et être munis du brevet élémentaire. Les candidats sont examinés par une commission nommée par le recteur et dont font partie le directeur et les professeurs de l'école. Le concours d'admission comprend deux séries d'épreuves.

Chaque école normale possède une école d'application dite école annexe.

Le cours est de trois ans.

Il existe une école normale de filles et une école normale de garçons dans chaque département.

Ecoles normales supérieures d'enseignement primaire

Pour assuser le recrutement du personnel enseignant dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures, l'Etat a fondé deux écoles normales supérieures, celle de Fontenay-aux-Roses et celle de Saint-Cloud. Il n'en existe pas de similaires à l'étranger.

La durée du cours est de trois ans et toutes les élèves sont internes. On ne peut entrer à l'école avant l'âge de 19 ans, sans avoir obtenu le brevet supérieur ou l'un des baccalauréats. Le recrutement des élèves se fait par concours.

A côté de cette organisation officielle, il convient de mentionner, au moins brièvement, l'organisation de l'enseignement privé dû principalement à l'effort des catholiques de France. La loi du 30 octobre 1886, sous prétexte

de neutralité, établissait la laïcité de l'enseignement tout en laissant subsister, au moins dans une certaine mesure, le principe de la liberté d'enseignement.

Profitant de cette facilité accordée par la loi, les catholiques en France firent un immense effort pour maintenir à l'enseignement primaire son caractère religieux. Dans tous les diocèses, presque dans toutes les villes, ils fondèrent à côté de l'école officielle l'école privée, le plus souvent congréganiste. C'est ainsi que l'initiative privée a fondé en France tout un système d'écoles réunissant, dans son ensemble, une notable proportion de la population scolaire.

A l'Exposition Universelle, j'ai pu voir les résultats obtenus, me rendre compte de l'énergie que les catholiques ont eu à déployer pour assurer l'existence de l'école chrétienne. Si l'on songe que l'État, en France, considère cet enseignement non comme un auxiliaire, mais comme un rival, que, pour l'ouverture de chacune de ces écoles privées, il a fallu lutter contre les exigences académiques, que pas une seule subvention de l'État au profit de ces écoles n'est soustraite du budget colossal de l'instruction publique, l'étranger, tout en rendant justice à la forte organisation de l'instruction publique, réserve son admiration pour l'initiative des catholiques qui a été assez puissante pour mettre sur pied un enseignement dont les résultats, aux yeux des juges impartiaux, rivalisent avantageusement avec les résultats de l'enseignement officiel.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Dans ses grandes lignes le programme de l'enseignement primaire chez les divers peuples est le même, quoiqu'il existe sur certains points des divergences notables.

Italie

En Italie, l'instruction primaire est divisée en deux degrés : le cours primaire inférieur et le cours supérieur. Le premier comprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique et les éléments de la langue italienne. Le second comprend en outre les règles de la composition, la tenue des livres, les principaux faits de l'histoire du pays, des notions de sciences physiques et naturelles, la géographie et le dessin linéaire.

Suisse

L'étendue des programmes varie selon les cantons — on enseigne la lecture, la calligraphie, l'arithmétique, la langue française, la constitution du pays, le dessin, la gymnastique et les notions élémentaires sur les sciences naturelles, les ouvrages à l'aiguille (pour les filles.)

Belgique

L'enseignement primaire comprend la religion, la lecture et l'écriture, l'histoire de la Belgique, les éléments de la langue française, flamande ou allemande, la géographie, les éléments du dessin, du calcul et des sciences naturelles, la gymnastique, le chant, et les travaux à l'aiguille pour les filles.

Norvège

Les programmes de l'enseignement primaire comprennent la religion, la lecture et les exercices intellectuels, l'écriture, le calcul, le chant, l'orthographe et la composition. Les écoles sont de deux degrés : les écoles primaires et les écoles secondaires.— Dans celle-ci on enseigne la langue du pays, l'histoire, le dessin, l'arpentage, et facultativement l'économie politique et une langue étrangère.

Suède

En Suède on enseigne, au degré inférieur, dans ce qu'on appelle les petites écoles, la religion, la langue nationale, le calcul, le chant, le dessin et la gymnastique, et dans les écoles primaires du degré supérieur, outre les matières que je viens de mentionner, la géométrie, l'histoire, la géographie et les sciences naturelles.

Danemark

Dans ce pays les matières obligatoires comprennent la religion, la lecture, l'écriture, le calcul, la gymnastique, le chant, la géographie, l'histoire, le dessin, l'histoire naturelle, et pour les filles les travaux à l'aiguille

Pays-Bas

L'enseignement primaire comprend la lecture, l'écriture, le calcul, les éléments de géométrie, de la langue hollandaise, de l'histoire nationale, de la géographie, du dessin, de la gymnastique, du chant. On peut y apprendre facultativement les éléments de la langue française, anglaise ou allemande, de l'agriculture.

Espagne

Les matières obligatoires du cours élémentaire sont : la doctrine chrétienne, la lecture, l'écriture, les éléments de grammaire castillane, d'arithmétique et des notions d'agriculture, de commerce et d'industrie, selon les localités.

Angleterre

Le cours primaire comprend les matières obligatoires suivantes : la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Les matières facultatives sont divisées en deux groupes. Le premier (*class subjects*) renferme la grammaire, la géographie, la physique, l'histoire, l'histoire naturelle et l'économie politique.

La seconde catégorie (*specific subjects*) comprend la littérature anglaise, le latin, le français, l'allemand, la mécanique, la botanique, les mathématiques et l'économie domestique (pour les filles.)

Hongrie

Les matières obligatoires d'enseignement insérées au programme officiel sont : la religion et la morale, la lecture, l'écriture, le calcul mental et l'arithmétique, le système monétaire, la grammaire, la géographie, des notions pratiques d'agriculture et d'horticulture, le chant, la gymnastique et les éléments de la physique.

SYSTÈME BILINGUE

Qu'il me soit permis de faire allusion à une méthode d'enseignement du français par l'idiome local ; il peut être intéressant de la mentionner.

On sait que dans une partie du nord-ouest de la France on parle le breton, et dans le midi le provençal. Les Bas-Bretons, au nombre de plusieurs centaines de mille, ignorent même complètement le français, m'a-t-on dit.

Deux Frères des écoles chrétiennes, le Frère Savinien et le Frère Constantius ont adopté, chacun dans la section du pays qu'ils habitent, la méthode bilingue pour faire apprendre aux enfants le français par le provençal ou par le breton.

J'ai eu le plaisir de faire la connaissance à Paris du premier qui est inspecteur général de son ordre dans le district d'Avignon, département de Vaucluse. La méthode qu'il a créée porte même son nom et s'appelle "Méthode Savinienne." Après vingt-cinq ans d'expérience, les résultats, dit-on, sont démontrés excellents.

En 1896, le Frère Savinien vint à Paris exposer son système devant le congrès des sociétés savantes, et il a publié une *grammaire provençale* et deux volumes de lectures *provençales françaises* contenant sous forme d'exercices gradués tout un recueil des meilleures œuvres de poésie et de prose de la littérature félibréenne. " Ces morceaux choisis, disait la *Gazette de France*, " composés dans une intention toute pratique, n'en constituent pas moins un " monument littéraire intéressant. Les admirables richesses de la littérature " provençale moderne y sont groupés comme dans un précieux écrin. Les " jeunes provençaux y trouvent non-seulement d'étonnantes facilités pour " apprendre, par la méthode comparative, la langue française, mais encore " ces extraits leur ouvrent, avec la littérature en langue d'oc, d'inépuisables " trésors d'imagination et de poésie qui étaient demeurés jusqu'ici l'apanage " d'un trop petit nombre de lettrés."

Comme on l'a observé, cette méthode bilingue est la proscription de la méthode d'après laquelle tout souvenir de la langue locale était jadis sévèrement banni de l'école. L'idiome local devient l'auxiliaire précieux de l'institution.

Cette méthode spéciale pourrait-elle être employée avec avantage au Canada pour l'enseignement de l'anglais et du français ? Je laisse aux pédagogues à le dire.

L'école confessionnelle

La législation des divers pays catholiques, schismatiques ou protestants indique que l'école est confessionnelle dans les Pays-Bas, en Belgique, au Canada, en Danemark, en Suède, en Norvège, au Transvaal, en Russie, en Italie, en Prusse, en Autriche, à l'Equateur, en Hongrie, en Portugal, en Espagne, en Angleterre et au Japon.

Aux Etats-Unis d'Amérique les écoles sont neutres (unsectarians), de même qu'en France et au Mexique.

La neutralité scolaire est en somme une exception dans le monde civilisé.

A propos de législation, je ne saurais omettre de mentionner le témoignage élogieux que des personnages haut placés dans la hiérarchie civile et ecclésiastique en Europe ont bien voulu rendre à la loi l'éducation de notre province.

En Belgique comme en France et en Italie où j'ai eu l'occasion d'expliquer notre régime à des éducateurs et des écrivains de marque, à des évêques et à des cardinaux, on s'est extasié, permettez-moi l'expression, sur la sagesse de notre organisation et surtout sur la grande somme de liberté dont jouissent les diverses croyances religieuses.

J'ai même eu le grand honneur d'expliquer à Sa Sainteté Léon XIII, dans une audience particulière, les principales dispositions de notre loi, et le Souverain Pontife qui se préoccupe si vivement de la grande cause de l'éducation dans le monde, a daigné m'écouter avec la plus bienveillante attention et un intérêt visible.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

L'enseignement technique a pris en Europe et en Amérique et même au Japon un grand développement. Son importance est telle qu'il a eu son congrès à l'exposition dans le palais de l'économie sociale. C'était du reste le septième du genre, les autres ayant eu lieu en 1886 et en 1895 à Bordeaux, en 1889 à Paris, en 1897 à Londres, en 1898 à Anvers et en 1899 à Venise.

Le congrès de 1900 s'occupa spécialement des questions d'enseignement commercial et des questions d'enseignement industriel. A la clôture des délibérations les membres adoptèrent, en séance plénière, des résolutions dont voici le texte.

Le congrès émet le vœu : 1° Que d'une façon générale l'enseignement scientifique théorique soit strictement limité aux matières indispensables et de plus en plus orienté vers les applications pratiques modernes, de manière à s'adapter facilement aux besoins locaux ;

2° Que, dans la préparation des professeurs des écoles pratiques industrielles et similaires, une large part soit faite aux manipulations et essais divers portant sur la physique, la chimie et la mécanique ;

3° Que, dans les écoles commerciales, on fasse de temps en temps appel, en dehors des professeurs proprement dits, à d'anciens négociants ou à des commerçants en exercice, disposés à faire des conférences pratiques qui seraient très utiles aux élèves.

Le congrès ayant été tenu avant mon arrivée à Paris, je regrette de n'avoir pu y assister.

L'enseignement technique, on le conçoit, comporte une grande variété d'établissements. On le connaît aussi en France sous le nom d'enseignement professionnel quoique celui-ci, afin de faire disparaître toute équivoque, devrait plutôt vouloir désigner les élèves qui se destinent aux professions libérales proprement dites.

L'exposition des travaux manuels dans la section destinée à l'enseignement technique était très remarquable. Les divers pays avaient tenu à hon-

neur de faire connaître le résultat de leurs efforts et les écoles d'apprentissage et autres de même genre avaient rivalisé de zèle.

Afin de me renseigner sur l'organisation des écoles professionnelles, j'ai voulu profiter de mon séjour à Paris pour visiter celles de la capitale.

Ces écoles municipales professionnelles sont très intéressantes à visiter. Elles ont été créées pour la meilleure formation de l'apprenti, en complétant l'instruction qu'il a reçue à l'école primaire et en développant chez lui les connaissances techniques et la dextérité qui sont nécessaires dans l'exercice d'un métier.

L'école Diderot

La première visite aux écoles manuelles d'apprentissage que je mentionnerai sera celle à l'école Diderot. Le but de sa fondation est de former des ouvriers pour les travaux du fer et du bois. Le directeur, M. Legros, me reçut avec beaucoup d'affabilité, comme du reste on sait le faire en France. Je visitai les divers ateliers qui sont au nombre de dix et comprennent tours sur métaux, ajustage, forge, électricité, plomberie sanitaire, chaudronnerie, serrurerie, menuiserie.

Un chef d'atelier dirige chaque section ; l'enseignement est gratuit et sont admis à l'école, après un concours d'admission, les enfants de treize à seize ans qui ont obtenu le certificat d'études primaires.

La durée de l'apprentissage est de trois années. Cependant à leur entrée à l'école les enfants ne sont pas appelés à choisir un métier en particulier ; pendant les premiers mois ils passent successivement dans les diverses sections du bois et du fer ; les chefs d'ateliers observent leurs aptitudes et peuvent plus facilement leur indiquer la voie à suivre.

Outre l'ouvrage manuel, on continue à développer l'enseignement primaire général, surtout pour les élèves de première année, et on y adjoint des éléments de physique, de chimie, de mécanique, l'étude des outils, des matières premières, etc, de plus un enseignement technique comprenant les travaux d'exécution.

Inutile de dire que l'enseignement du dessin est largement développé, et il se spécialise complètement avec les années d'apprentissage.

On m'a fait remarquer que tout le mobilier de l'école avait été fait par les élèves serruriers et menuisiers et de l'atelier du fer.

Deux fois l'an ont lieu des concours manuels dans chaque section et des

récompenses en argent sont distribuées. A la fin des trois ans, les élèves qui ont réussi reçoivent un brevet d'apprentissage et des outils.

Ecole Estienne

Sur le boulevard d'Italie est construite la superbe école professionnelle Estienne dont le but est de former des élèves habiles et instruits pour les arts et industries du livre. J'ai visité cette maison avec beaucoup de plaisir. Sous des maîtres compétents les élèves y apprennent la fonte des caractères, la typographie, la clicherie, la galvanoplastie, la lithographie, la photogravure, la gravure sur pierre, sur bois en relief, sur cuivre en creux, l'impression en pierre douce, la reliure, la dorure sur cuir, la marbrure, etc. Il y a de plus un cours de langue française, de mathématique, de dessin d'art, et de modelage.

Le cours est de 3 à 4 ans, et les élèves restent à l'école de huit heures du matin à six heures du soir.

Les admissions à l'école au nombre d'environ quatre-vingt chaque année sont prononcées après concours.

Comme à l'école Diderot, l'enfant, durant les cinq premiers mois de son séjour, passe successivement d'un atelier à un autre où son travail est noté par les professeurs. C'est après cette épreuve que l'élève fait le choix de l'atelier où il est de nouveau placé une semaine durant à titre d'essai.

Fondée en 1889, l'école Estienne (1) a rendu de grands services à l'industrie du livre.

L'école Boulle

Une autre école type que la ville de Paris fonda en 1886 est l'école Boulle (2) dont le but est de former des ouvriers capables "de maintenir les traditions du goût et la supériorité de l'industrie bien parisienne de l'ameublement." Elle possède deux sections : la section du meuble et celle du métal, et l'enseignement est divisé en deux branches distinctes : enseignement théorique et enseignement pratique.

L'institution renferme des ateliers d'apprentissage pour les tourneurs en métaux, la serrurerie, la menuiserie, l'ébénisterie, la gravure, la ciselure et la monture en bronze, la sculpture sur bois. Il y a des ateliers de moulage par

(1) Estienne, savant imprimeur du XVI^e siècle.

(2) Boulle, célèbre ébéniste sous Louis XIV.

lesquels tous les élèves sont obligés de passer, et on donne en outre aux graveurs et aux sculpteurs des cours d'anatomie ; on enseigne également aux apprentis à défaire les meubles et il existe une chambre spéciale à cet effet.

L'enseignement théorique comprend, entre autres matières, le dessin industriel, le dessin à vue, l'aquarelle, l'histoire de l'art, etc. Comme le dit le programme de l'école, le choix des matières du cours permet aux élèves :

1° De parfaire leurs études primaires ;

2° D'appliquer tous les procédés scientifiques à la bonne préparation et à l'exécution rapide et économique des commandes :

3° D'apprendre par le dessin l'art de la construction et de la décoration des objets mobiliers ;

4° De s'assimiler plus facilement les principes du travail donné à l'atelier et dont le but est de développer l'adresse et le goût.

L'ensemble des connaissances ainsi acquises atténue les mauvais effets de la spécialisation et comprend tout ce que doit avoir un artisan capable de créer et d'exécuter des œuvres d'art.

L'apprentissage dure quatre années et les jeunes gens qui fréquentent l'école reçoivent gratuitement le déjeuner et le goûter. Le nombre des apprentis s'élève à deux cent cinquante-sept.

L'atelier des ébénistes m'a paru le plus important. Le jeune ouvrier qui se destine à ce métier doit non-seulement savoir exécuter des meubles sur les dessins donnés, mais pouvoir en dessiner l'ensemble et les détails.

Le rôle du tapissier est aussi très grand. Il doit posséder très bien la géométrie et l'art de développer les surfaces. J'ai vu des jeunes gens apprenant à draper des rideaux de fenêtre et des tentures, car avec une même qualité d'étoffe on peut faire une tenture ample ou mesquine : le tout est de savoir la tailler.—La géométrie apprend aux tapissiers à éviter des fautes de coupe, et le cours d'aquarelle qu'ils suivent à éviter des fautes de couleur.

Les élèves font eux-mêmes un croquis du dessin de la pièce d'ouvrage qu'ils doivent exécuter.

Les salles de l'école Boule sont remarquablement aménagées. On y voit une bibliothèque déjà très riche, renfermant un choix varié de livres traitant des arts en général, un laboratoire, un atelier de modelage, un musée

technique, une salle d'exposition des travaux exécutés par les élèves. On y admire d'intéressantes collections de plâtres.

Les apprentis qui subissent avec succès les examens de sortie reçoivent un diplôme.

Orphelinats et Patronages

Je n'ai pas voulu borner mes visites seulement aux écoles professionnelles supportées par la ville de Paris. A côté de celles-ci il en existe d'autres très importantes dues à l'initiative privée et dont la direction offre aux parents une garantie que leurs enfants, tout en devenant experts dans leur métier, puiseront ces principes d'ordre moral qui pourront en faire de bons chrétiens.

Le dix-sept septembre, je dirigeai donc mes pas vers la maison des Frères de Saint-Vincent de Paul, rue Dantzic, où je fus reçu avec une grande amabilité par l'abbé Anizan, assistant du Supérieur-Général, qui voulut bien employer toute son après-midi à me faire visiter les maisons de son Ordre.

En premier lieu je vis l'orphelinat de la rue Dantzic qui renferme trois cents enfants et possède une école élémentaire, avec cours complémentaire.

Dans cette maison existent deux patronages pour les jeunes gens du quartier, un pour les petits avant leur première communion et un autre pour de plus âgés. Près de deux cent cinquante jeunes gens fréquentent ces deux patronages. Le dimanche il y a messe pour eux dans leur chapelle et une organisation de jeux leur est réservée dans la cour et dans les salles du patronage. Ils peuvent y passer la journée à s'amuser. Tous les soirs le patronage est ouvert jusqu'à dix heures, et pendant les soirées d'hiver il se donne des conférences historiques ou autres.

Inutile d'observer quel bien font ces associations aux enfants d'ouvriers.

M. Anizan me conduisit ensuite à un autre patronage, celui de Notre-Dame de Grâce. Les plus âgés des jeunes gens qui en font partie, ceux qu'on appelle "les Dignitaires," sont à la tête de tous les jeux, exercent eux-mêmes la surveillance et s'occupent de la discipline, ce qui développe en eux l'esprit d'initiative.

Il y a des salles où se donnent le soir des cours de dessin, de mécanique, de physique et de musique, les portes restant ouvertes jusqu'à dix heures.

Chaque année il y a exposition publique d'objets fabriqués par les

apprentis qui appartiennent au patronage et des récompenses sont distribuées aux plus experts.

Tous vont au patronage jusqu'à l'époque de leur mariage.

Attenant à ce patronage existe une œuvre fondée et dirigée également par les Frères de Saint Vincent de Paul pour l'avantage de plus de cinq cents familles alsaciennes-lorraines, qui habitent Paris. On célèbre pour elles, le dimanche, les offices religieux et on y donne des instructions en langue allemande. Tout auprès se trouve ce qu'on appelle "une maison de famille" pour héberger temporairement les jeunes filles alsaciennes-lorraines qui ne peuvent trouver de suite à Paris de l'ouvrage ou une situation quelconque.

L'Ecole d'Auteuil

L'orphelinat d'Auteuil, rue Lafontaine, est une des institutions les plus bienfaisantes de Paris. La fondation remonte à l'année 1865 et l'abbé Roussel en fut le père. Entravée dans sa marche par la guerre de 1870, l'œuvre fut reprise par ce grand ami des orphelins. "Dieu seul saura jamais," a écrit M. Maxime du Camp, ce qu'il a fallu de persistance dans le dévouement, de foi dans la charité humaine et de fatigues pour ne pas succomber "à la tâche."

Aujourd'hui l'abbé Roussel est mort et la maison d'Auteuil a été confiée, en 1895, aux Frères de Saint-Vincent de Paul.

C'est une maison superbe à quatre étages, dotée de tous les perfectionnements de détail suggérés par l'expérience. Elle possède des ateliers d'apprentissage où les orphelins peuvent apprendre les métiers de cordonniers, de menuisiers, de serruriers, de tailleurs, de lithographes et de typographes.

A l'atelier de typographie sont annexés des ateliers accessoires pour la fonte des caractères, la clicherie et la reliure. Au rez-de-chaussée se trouvent les grandes presses et l'industrie du livre y est très importante. Elle occupe cent apprentis.

Près de deux cents enfants travaillent dans les ateliers, à l'exception de quelques-uns qu'on emploie aux travaux de jardinage dans un grand terrain situé en arrière des cours de récréation. On leur enseigne pratiquement l'horticulture, afin qu'ils puissent être employés comme jardiniers chez les maraîchers ou les horticulteurs.

A l'extrémité du jardin, existe une maison de religieuses attachées à

l'orphelinat. Avec l'aide des dames du voisinage, elles cousent le linge, raccommodent les blouses ou font, avec de vieux vêtements, des costumes pour les élèves.

A cet établissement se rattache ce qu'on appelle "L'œuvre de la première communion." Quatre fois par année, pendant trois mois, on héberge soixante à quatre-vingts enfants qui n'ont jamais eu de notion du catéchisme ; on leur enseigne les vérités de la religion et, la première communion faite, on les remet à leurs parents ou à leurs gardiens.

Les plus abandonnés, quinze à vingt, sont admis dans les ateliers de l'orphelinat.

Les Frères de Saint-Vincent de Paul poursuivent à Auteuil une œuvre superbe.

L'établissement Saint-Nicolas

Il m'a été très agréable d'accepter la bienveillante invitation des Frères des écoles chrétiennes, de visiter quelques-unes de leurs importantes maisons d'enseignement, à Paris et dans les environs. J'étais d'autant plus anxieux de contempler les œuvres de cette communauté, une des plus répandues et des plus populaires de France, qu'elle poursuit avec succès au Canada, depuis soixante ans, la mission d'instruire la jeunesse.

Ma première visite se fit à la grande école industrielle de la rue de Vaugirard, connue sous le nom d'établissement Saint-Nicolas. Fondée en 1827, elle est une des plus anciennes écoles professionnelles de France. Les Frères en prirent la direction en 1859, époque où l'institution fut reconnue d'utilité publique par le gouvernement impérial. Elle compte aujourd'hui un millier d'élèves divisés en deux groupes : les élèves des classes et les apprentis. Les premiers reçoivent l'instruction primaire jusqu'à l'âge de treize ans ; les seconds, au nombre de cent cinquante, reçoivent l'éducation professionnelle et sont répartis en quatorze ateliers qui correspondent aux métiers suivants : tourneurs en optique, monteurs en bronze, ciseleurs sur bois, menuisiers, malletiers, électriciens, compositeurs typographes, mécaniciens, graveurs, géographes, lithographes, relieurs et sculpteurs sur bois.

Chacun des ateliers est dirigé par un patron qui retire pour lui-même les bénéfices résultant des travaux exécutés par les élèves. Placés sous le contrôle de l'administration de l'établissement, ces patrons ont pour devoir d'apprendre *tout* le métier aux jeunes gens qui leur sont confiés. J'ai visité en détail ces ateliers, et j'ai été surpris de voir les travaux de ces apprentis.

Les maisons industrielles de Paris recherchent les ouvriers formés dans cet établissement, et les demandes d'emploi sont toujours supérieures au nombre des élèves qui sortent des ateliers de Saint-Nicolas.

Ignny

L'établissement d'Igny, admirablement situé dans la campagne, est une branche de l'école industrielle de Saint-Nicolas, et, comme elle, est dirigée par les Frères des écoles chrétiennes. L'enseignement se divise en deux sections : le cours primaire suivi par plus de huit cents élèves, et l'école d'horticulture comptant une centaine d'élèves jardiniers. Celle-ci recrute ses élèves partie à l'école primaire d'Igny, et partie en dehors de l'école.

On suit à cette école d'horticulture un cours théorique et pratique. Cinq heures l'hiver et huit heures l'été sont employées à la pratique des travaux agricoles. On y apprend la botanique, la taille et la greffe des arbres fruitiers, la floriculture, l'arpentage, le dessin et la culture maraîchère. La durée du cours est de trois ans, et ne sont admis à l'école que les enfants de treize ans qui ont obtenu leurs certificats d'études d'école primaire.

A la fin de la troisième année, les élèves reçoivent un certificat d'horticulteur ou brevet de capacité après avoir subi au préalable un examen devant une commission nommée par les Frères et composée de membres des grandes sociétés d'horticulteurs et d'agriculteurs de France.

La réputation dont jouit cet établissement permet aux élèves munis de ce certificat de se faire, aussitôt après leur sortie, une situation très convenable.

Beauvais

Quoique ce fût en dehors de ma mission, j'allai, sur invitation, visiter la grande école d'agriculture de Beauvais, située à quatre-vingts kilomètres de Paris. C'est une institution qui fait honneur aux Frères des écoles chrétiennes et rend d'importants services aux fils de bonne famille qui en suivent les cours.

Les élèves sont internes et le prix de la pension et de l'enseignement s'élève à deux mille francs l'an.

Beauvais possède cinq fermes où les divers genres de culture sont enseignés. Une d'elles porte le nom de "Canada," mais on n'a pu me dire quand ni à quelle occasion ce nom lui fut donné. J'ai examiné avec beaucoup d'intérêt trois de ces fermes.

D'après la statistique, onze mille hectares sont aujourd'hui exploités en France par les anciens élèves de cet institut.

L'école de Beauvais a l'avantage de posséder une superbe chapelle. Le chant des élèves que j'ai entendu m'a paru d'autant plus suave qu'il me rappelait les offices religieux des collèges de mon pays.

Je conserve un excellent souvenir de la sympathique réception dont je fus l'objet.

ENSEIGNEMENT MODERNE

Passy

On sait que par le mot "enseignement secondaire" on entend l'enseignement dont le caractère intrinsèque est l'étude des langues anciennes, du grec et du latin spécialement, et qui constitue une culture parfaitement distincte de l'enseignement primaire.

En France aujourd'hui, l'enseignement secondaire est double et se divise en enseignement secondaire classique et en enseignement secondaire moderne. C'est le décret du 4 juin 1891 qui consacre le nom d'enseignement secondaire moderne qu'on appelait auparavant "enseignement spécial."

Cet enseignement, d'après les dispositions du décret, comprend : " la langue et la littérature françaises, les langues et les littératures allemandes et anglaises, la philosophie et la morale, les principes du droit et des notions d'économie politique, l'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique et la chimie, les sciences naturelles, le dessin, la comptabilité.

L'enseignement moderne possède aussi depuis 1891 son baccalauréat à l'instar du baccalauréat de l'enseignement classique.

On reporte à M. Duruy, ministre de l'instruction publique sous Napoléon III, la création de cet enseignement en France ; mais il avait été organisé longtemps avant par les Frères des écoles chrétiennes et, en 1865, il était donné dans nombre d'établissements de Frères dont celui de Passy, un des plus remarquables sinon le plus ancien, fut cité comme modèle par M. Duruy lui-même.

J'ai eu la satisfaction de visiter Passy. Cette importante école d'instruction primaire supérieure est située dans un des quartiers aristocratiques de Paris. Construite sur une hauteur, la maison est vaste et superbe, de même que les jardins et les cours, et du toit la vue s'étend sur tout Paris.

A Passy, le nombre des internes qui suivent le cours supérieur dit d'enseignement moderne est de huit cent cinquante.

ÉCOLES SPÉCIALES

Outre les grandes écoles professionnelles que j'ai mentionnées, j'ai visité une école élémentaire de filles où se donne un cours complémentaire d'enseignement professionnel et ménager. Ces jeunes personnes y apprennent la tenue d'une maison, la cuisine, la couture et reçoivent huit heures de leçons de dessin par semaine.

A cette visite a succédé celle d'une école professionnelle de filles, destinée à former des modistes, des couturières, des corsetières. On y enseigne la coupe des vêtements de femme, la couture, la broderie et le dessin.

Ces deux dernières écoles renferment au-delà de trois cents enfants chacune.

Les Frères Maristes

Les Frères Maristes qui ont des représentants de leur Ordre dans la Province de Québec possèdent dans la rue Pernet, à Paris, un vaste établissement scolaire. Heureux d'aller leur présenter mes hommages, je fus reçu avec de grands égards et beaucoup d'amabilité. On me fit visiter la maison dans toutes ses parties, classes, ateliers de dessin, réfectoires, salles de récréation, cour intérieure, etc. Cette institution fait honneur à la congrégation des Frères et à la ville de Paris. Quatre cent quatre-vingts élèves suivent les cours de cette superbe école.

Ecole normale supérieure

Sur invitation spéciale de M. le professeur Bourgeois, je suis allé à l'école normale supérieure établie pour le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire classique.

Cette superbe école possède des laboratoires, une bibliothèque de 80,000 volumes et un aménagement complet. Les élèves sont internes et il faut avoir dix-huit ans et pas plus de vingt-quatre ans pour y être admis. On entre à l'école au concours, le prix de la pension est de douze cents francs l'an et la durée du cours est de trois années.

Les élèves étrangers, m'a dit M. Bourgeois, peuvent être admis à l'école normale supérieure sur la demande de leur gouvernement et sont absolument traités comme les élèves français. Ils doivent être pourvus, avant leur admission, des baccalauréats ès-lettres et ès-sciences.

Ecoles en construction

M. George Debrie, architecte du gouvernement et de la ville de Paris, dont j'avais fait la connaissance, a eu l'obligeance de me faire voir deux maisons d'école en construction, une école maternelle et un groupe scolaire. J'ai pu constater sur place les précautions prises pour la bonne ventilation des classes et le bien-être des élèves. Dans les salles les coins sont arrondis afin de faciliter l'époussetage et d'empêcher l'air vicié de s'y accumuler, et les ornements sont supprimés à cause de la poussière qui peut s'y amasser. Les escaliers possèdent double rampe d'inégale hauteur afin de prévenir les accidents ; les préaux sont en asphalte et de niveau avec les cours intérieures et, sous l'asphalte, on met des scories d'usine que l'on recouvre de sable.

Cette inspection d'édifices scolaires en construction m'a fort intéressé.

Issy

C'est un plaisir pour moi de mentionner ma visite chez MM. les Sulpiciens à leur séminaire d'Issy, près Paris. M. l'abbé de Foville qui, autrefois, vint au Canada, eut l'amabilité de m'y conduire et j'eus l'honneur de faire la connaissance du très distingué supérieur général de Saint-Sulpice, l'abbé Captier. J'y rencontrai l'abbé Clapin, ancien professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, qu'il quitta, il y a quelques années, pour entrer chez les Sulpiciens à Montréal, et qui venait d'être appelé à remplir les hautes fonctions de supérieur du collège canadien à Rome.

La maison d'Issy est une très vaste et très belle construction. Elle est bâtie sur l'emplacement de la maison de campagne de Marguerite de Valois, femme d'Henri VI, et une plaque commémorative rappelle le fait. Les jardins qui entourent l'édifice sont grands, et les dessins en avaient été faits par Le Nôtre.

Le séminaire de philosophie, dont les élèves sont au nombre de deux cent cinquante, est un des plus renommés de l'Europe. C'est sur les mêmes bases que fut fondé en 1876, par les Sulpiciens du Canada, le collège de philosophie de Montréal, le seul du genre, je crois, en Amérique.

ÉCOLES DE COMMERCE

Il existe en France des écoles commerciales proprement dites, destinées à préparer les jeunes gens qui veulent se livrer aux carrières commerciales et administratives. Elles font presque double emploi avec les écoles professionnelles et les écoles primaires supérieures. Le cours complet est de quatre années et le programme d'études comprend les matières suivantes : langue française, calligraphie, comptabilité, littérature, mathématiques, géographie, histoire, droit commercial, dessin, économie politique.

Il y a aussi ce qu'on appelle les écoles supérieures de commerce, dont le but est de former des négociants, des banquiers, des administrateurs, des armateurs, des directeurs et des employés commerciaux et industriels.

A l'école supérieure de commerce de Paris, la durée du cours est de deux ans et les candidats doivent être âgés de seize ans.

Les villes de Lyon, Marseilles, Bordeaux, Hâvre possèdent des écoles similaires.

La ville de Paris possède en outre une école appelée " Ecole des hautes études commerciales " où l'on complète, par un enseignement élevé, les connaissances que les élèves ont puisées dans les établissements spéciaux. Elle sert à former également des agents consulaires capables de représenter dignement la France à l'étranger.

Je ne saurais terminer la nomenclature des écoles qu'il m'a été donné de voir sans exprimer ma reconnaissance aux messieurs du ministère de l'instruction publique et du ministère du commerce, aux directeurs des maisons d'éducation et à tous ceux qui ont eu l'obligeance de faciliter ma tâche.

Je dois un souvenir particulier à M. Louis Herbette, conseiller d'État, dont le salon est le rendez-vous des Canadiens qui visitent Paris et qui m'a manifesté une bienveillance particulière pour laquelle je le remercie.

Je dois aussi exprimer ma reconnaissance à M. Naudy, inspecteur d'école primaire, qui, avec une grâce charmante, s'est mis à ma disposition et m'a accompagné dans ma visite aux écoles municipales de Paris, de même qu'au révérend Frère Séguier, un des membres de la maison des Frères des écoles chrétiennes de la rue Oudinot. Cet éminent et sympathique éducateur est venu avec moi à Igny, à Beauvais, à l'école de la rue Vaugirard et à Passy. Je ne saurais trop remercier ces messieurs pour les services précieux qu'ils m'ont rendus.

REMARQUES

J'ai donné un résumé de l'organisation scolaire en France, pour en faire bien saisir les traits principaux et apprécier la valeur. Ce régime ne saurait cependant convenir en tout point à notre province qui ne possède ni la population, ni la richesse, ni les moyens d'action de ce grand pays. Au reste, nous ne pourrions admettre le principe de la neutralité scolaire, car il aurait pour effet d'affaiblir les croyances religieuses du peuple sans lesquelles la nationalité canadienne ne pourrait conserver sa vitalité et sa force de cohésion, ni jouer le rôle providentiel auquel elle est appelée.

Toutefois il y a lieu d'étudier certains détails du système français, afin que notre propre organisation puisse en tirer un profit salutaire.

ÉCOLES NORMALES

Les écoles normales en Europe offrent aux familles et à l'État des garanties d'efficacité que, dans notre province, on n'a point senti jusqu'à présent le besoin d'exiger au même degré : mais, avec la perspective de l'établissement de nouvelles institutions de ce genre, je me permettrai de faire à votre comité les observations qui suivent.

Nos écoles normales sont par la loi placées sous le contrôle du Surintendant de l'Instruction Publique, de même qu'en France elles relèvent du Recteur ; mais, dans ce dernier pays, elles sont soumises au contrôle de

l'inspection générale, pendant qu'ici elles ne sont pas inspectées à l'instar des autres écoles. Si je pouvais emprunter une comparaison à la finance, je dirais que nos écoles normales vis-à-vis les écoles primaires sont dans la position de banques dont on inspecterait les succursales, mais non le principal bureau.

En France, le régime de l'école normale est l'internat comme dans notre province. On a expérimenté en quelques endroits l'externat, mais on a constaté que les élèves externes travaillaient moins et obtenaient moins de succès aux examens. On exige que les candidats aient seize ans révolus et qu'ils soient munis du brevet élémentaire avant d'être admis à l'école. Ils sont examinés par une commission composée du directeur et des professeurs de l'institution.

On est moins exigeant ici. L'article 73 des règlements de votre Comité stipule que celui qui sollicite son admission à l'école devra seulement "subir devant le principal ou son délégué un examen constatant qu'il sait lire et écrire d'une manière satisfaisante et qu'il possède les éléments de la grammaire dans sa langue maternelle, l'arithmétique jusqu'à la règle de trois inclusivement, les notions préliminaires de la géographie et les notions d'instruction religieuse dans le petit catéchisme."

Ce n'est pas assez dans mon opinion. Si votre comité ne trouvait pas encore opportun d'exiger de l'élève un brevet élémentaire pour l'admettre à l'école normale, ce qui serait à désirer, le règlement devrait au moins exiger qu'il subisse un examen sur les matières fondamentales du programme des écoles modèles, ou tout au moins sur les matières du programme du cours élémentaire, car on ne peut assimiler à l'élève de l'école primaire l'élève de l'école normale qui, avant son entrée, doit posséder une somme de connaissances suffisantes pour lui permettre de suivre les cours normaux avec le plus de profits possible.

Une trop grande facilité d'admission peut, à un moment donné, prêter à la critique et même jeter de la méfiance dans le public, ce qu'on doit chercher à éviter.

Jugeant par ce qui se passe ailleurs, j'exprimerai l'opinion qu'ayant obtenu le brevet élémentaire ou subi pour son admission à l'école l'examen voulu, l'élève-maître devrait être obligé de prendre part à une série de concours ou examens partiels écrits sur chaque matière étudiée dans l'année et conserver la moitié des points accordés dans les concours avant de se présenter à l'examen final.

Aussi l'examen final devrait être subi devant le principal et les professeurs de l'école.

L'INSPECTORAT

Dans le résumé que j'ai fait du régime scolaire en France, j'ai dit que l'inspection des écoles primaires était exercée : par les inspecteurs généraux de l'instruction publique, par les recteurs et les inspecteurs d'académie et par les inspecteurs d'enseignement primaire.

Notre organisation n'est pas la même. Telle qu'elle est, elle n'a pas toute l'efficacité voulue. Je crois 1° que chaque inspecteur a un trop grand nombre d'écoles à visiter ; 2° qu'on devrait mieux rémunérer cette classe de fonctionnaires en exigeant d'eux en retour qu'ils n'exercent d'autres fonctions que celle d'inspecteur ; 3° qu'il importe de nommer un inspecteur général comme la chose a déjà été demandée par votre comité ; 4° qu'avant de suggérer l'augmentation du nombre des inspecteurs, il pourrait être opportun d'examiner s'il ne serait pas préférable de les diviser en deux classes : les uns chargés de l'inspection des écoles académiques et des écoles modèles sous le nom d'inspecteur d'académie, avec un traitement correspondant à leurs fonctions ; les autres chargés de l'inspection des écoles élémentaires avec le titre d'inspecteur d'écoles élémentaires ; 5° que vu l'importance de posséder comme inspecteurs des hommes parfaitement compétents, les examens des candidats à l'inspection devraient revêtir un caractère de sévérité qu'ils n'ont pas toujours eu.

LE DESSIN

Une chose m'a vivement frappé dans ma visite aux écoles professionnelles et autres de France : c'est l'importance qu'on attache à l'enseignement du dessin à tous les degrés de l'école, depuis l'école maternelle pour les enfants de trois à six ans jusqu'aux classes de l'école primaire supérieure.

A l'exposition de Paris, en examinant les dessins d'élèves de toutes catégories, j'ai constaté l'excellence des méthodes, leur but pratique et utilitaire et le soin particulier dont on entoure cet enseignement. Les divers pays font de puissants efforts pour répandre la connaissance de cet art. La Belgique ne le cède guère à la France, de même que l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique. La Russie et le Japon ont aussi montré aux nombreux visiteurs leur sollicitude pour la diffusion de la connaissance du dessin comme partie essentielle de leur enseignement technique. En voyant la forte organisation de cet enseignement en Europe et ailleurs et la grande valeur éducative qu'on lui attribue, il y a lieu de regretter que dans notre province nous ne lui donnions pas toute notre attention.

Quoique inscrit au programme d'études, cet enseignement produit des résultats presque nuls, et il ne faut pas s'en étonner. En général on ne l'enseigne qu'imparfaitement ou d'après des méthodes trop anciennes qu'on ne s'empresse pas assez de modifier. Même dans certaines écoles d'arts et métiers sous le contrôle du Conseil des arts et manufactures, l'enseignement actuel, tout comme à l'école primaire, consiste à faire copier des lithographies et des enluminures. Certains professeurs tiennent encore au papier quadrillé qui, en France, est prohibé d'une manière absolue, quel que soit l'âge des enfants.

Si nous voulons marcher dans la voie du progrès, il importe de transformer nos méthodes, de laisser de côté celles qui sont surannées pour adopter les plus nouvelles. Des critiques bienveillants en ont fait la remarque dans leurs appréciations de notre exposition scolaire à Paris. "Le dessin " suit encore les vieux usages, a-t-on écrit, mais en ajoutant : bien que " l'école normale Laval expose sur ce point une méthode originale et bien " combinée."

Votre honorable Comité sait que cette allusion s'applique à la méthode employée par M. Chs. A. Lefebvre, professeur de dessin que vous avez envoyé en Europe, en 1890, pour se renseigner sur l'organisation et l'enseignement du dessin dans les meilleures écoles primaires.

Dans un rapport élaboré, ce monsieur, comme conclusion, suggérait trois choses principales :

- 1° Une orientation bien définie par des programmes ;
- 2° Une surveillance constante par les Inspecteurs ;
- 3° Soumettre cet enseignement à des moyens sérieux de sanction par des examens.

Où en sommes-nous avec ces réformes suggérées ?

- 1° A l'heure présente il n'existe pas de programmes officiels ;
- 2° Les titulaires d'écoles primaires, en dehors des communautés enseignantes, à peu d'exception près, ne savent point le dessin et ne peuvent en enseigner les éléments aux enfants ;
- 3° Quoique depuis quelques années certaines maisons d'éducation aient pris l'initiative de changements dans leurs méthodes de dessin, d'autres n'ont pas fait d'efforts sérieux dans cette direction ;
- 4° Les inspecteurs d'écoles, pour cause, n'ont pu donner de direction sûre aux instituteurs et aux institutrices, et en conséquence leur inspection de l'enseignement du dessin a été nulle ou à peu près ;
- 5° Aucun concours et aucun examen n'ont eu lieu ;
- 6° Faute d'orientation de la part de l'autorité, faute d'inspection efficace, faute de connaissances en ce genre de la part des candidats aux brevets de capacité, faute d'enseignement pratique suffisant, le bureau central des Examineurs est obligé de se montrer moins sévère dans son appréciation des travaux d'examen.

Il importe que nous fassions comme nos aînés d'Europe et comme nos cadets du Japon et des États-Unis, que nous organissions partout un enseignement du dessin avec un caractère essentiellement pratique, afin d'en répandre les notions élémentaires d'après les méthodes en usage en France.

La première chose pour y arriver est la promulgation d'un programme très précis, avec notes pédagogiques détaillées sur la gradation des exercices à faire faire par les élèves, programme qui tiendrait compte des besoins du pays et des aptitudes de la population. Ce programme servirait de phare aux professeurs et conduirait à une inspection sérieuse de l'enseignement du dessin à l'école. Un jour arrivera où il faudra exiger ces mêmes connaissances de ceux qui aspirent à devenir inspecteurs d'écoles.

La nomination d'un inspecteur des classes de dessin dans les écoles d'arts et métiers et autres, chargé de surveiller l'exécution du programme et les progrès des élèves, serait aussi à désirer.

La nomination d'un inspecteur général dont j'ai parlé, la nomination d'un inspecteur de l'enseignement du dessin et l'augmentation du nombre des inspecteurs d'écoles grèveraient sans doute davantage le budget de l'instruction publique ; mais la législature ne saurait hésiter à le faire dans un but d'intérêt général.

Je pourrais à ce propos employer les paroles du premier ministre de l'Angleterre, Lord Salisbury, à une députation d'évêques au sujet de réformes en éducation : " We must do what we can, and what we can do must " be done quickly."

ÉCOLES PROFESSIONNELLES

Dans un rapport que je présentai à la Législature de la province de Québec, en décembre 1897, sur l'état de l'instruction publique, j'eus l'honneur de faire les remarques et les suggestions qui suivent.

" Je me permettrai, disais-je, d'appeler tout spécialement l'attention de la Législature sur la fondation d'écoles dont pourraient être appelées à béné-

ficier les classes ouvrières dans les villes. En sortant de l'école élémentaire, l'enfant que l'on destine aux professions libérales a l'avantage d'entrer dans un collège classique ; le futur négociant peut suivre les cours de nos académies ou collèges commerciaux, de même que le fils du cultivateur peut compléter son instruction agricole dans une de nos écoles d'agriculture. Mais le fils de l'ouvrier n'a aucune école spéciale où il puisse apprendre la théorie et la pratique du métier qu'il veut exercer ; il entre en apprentissage sans acquérir les connaissances dont il aurait besoin pour devenir un contre-maître habile ou un chef d'usine recherché. Ce serait donc un progrès réel que de fonder à Montréal et à Québec ou dans quelque autre centre manufacturier important des écoles industrielles."

Les travaux manuels que j'ai examinés à l'Exposition de Paris, dans la section de l'enseignement, n'ont fait que me confirmer dans l'opinion que j'émettais il y a trois ans. Les expositions scolaires des divers pays sont la preuve irrécusable que des tentatives sérieuses ont été faites depuis un certain temps pour développer les travaux manuels à l'école, accroître par la fondation d'écoles professionnelles de tous grades, primaires et supérieures, les connaissances techniques de ceux qui veulent se livrer à l'industrie ou au commerce ou exercer un métier quelconque. Les gouvernements ont voulu faciliter et rendre plus fécond l'apprentissage par l'alliance de la pratique et de la théorie.

Or, au siècle dernier, chez nous, en quoi a consisté l'apprentissage dans la plupart des cas ? On peut dire que les devoirs de l'apprenti chez son maître, encore actuellement, se résument, pendant de longs mois, en courses et en nettoyage, et du métier il n'en est guère question. Dans nombre d'ateliers le jeune homme est exposé à prendre son ouvrage en dégoût au lieu d'acquérir l'esprit de travail ; il se heurte quelquefois au mauvais vouloir du patron qui semble voir un concurrent dans le futur ouvrier ; il ne possède aucune autre formation intellectuelle que celle qu'il a reçue à l'école élémentaire, et de livres sur son métier il n'en possède aucun. L'apprenti peut être comparé à un simple manœuvre obligé de se former par lui-même, et il ne reçoit de celui qui l'emploie que juste les indications et les instructions les plus primitives sur les travaux qu'il est appelé à exécuter.

On a fait reproche, en France, aux hommes de 1791 d'avoir supprimé les corporations ouvrières du temps sans songer à remplacer ce qu'il pouvait y avoir de défectueux dans leur organisation par une organisation meilleure. De la liberté absolue pour l'apprenti il résultait, paraît-il, de graves abus auxquels on ne tenta de remédier que longtemps après.

Ce même laisser aller dans notre pays ayant produit de graves effets, il

importe de remédier à l'abus en donnant au jeune homme l'instruction théorique et pratique qui lui fait défaut et qu'il ne peut acquérir faute d'écoles spéciales.

Le Canada ne peut rester à l'arrière-plan, mais doit imiter l'exemple que lui donnent les autres nations. Avec le déploiement de nos efforts pour coloniser le territoire et attirer les capitaux étrangers, doivent marcher de pair l'accroissement de l'industrie nationale et l'instruction des classes ouvrières.

La province de Québec, par la richesse de son sol arable, de son bois et de ses mines, par ses multiples énergies hydrauliques et ses grandes rivières, occupe dans la Confédération du Canada une place proéminente. Possesseur d'un champ très vaste à exploiter, il lui incombe de donner aux enfants qui se destinent aux métiers l'instruction spéciale que leurs occupations requièrent.

Si, depuis vingt ans surtout, le gouvernement de la province a cru nécessaire de répandre au sein de la classe agricole les enseignements dont elle avait besoin pour cultiver la terre avec méthode et succès, il est urgent de déployer la même énergie dans le champ de l'industrie, afin que l'enfant qui quitte l'école primaire ne soit pas laissé à lui-même, mais qu'il puisse, s'il le désire, apprendre un métier dans les meilleures conditions possibles, en recevant de l'Etat, par la fondation d'écoles professionnelles, l'aide à laquelle il lui est légitime de prétendre.

LE TRAVAIL MANUEL

La question se présente d'établir des classes de travail manuel dans les écoles primaires de la province. Ce travail est en honneur en Angleterre dans les écoles des villes. On le considère comme un excellent moyen de développer les facultés d'observation des enfants et de donner de la précision et de la sûreté à leur pensée.

Sir Philip Magnus, président de l'association nationale des professeurs de travail manuel, en parlant de l'exposition des travaux à Paris, a fait la remarque que le but poursuivi en France n'est pas le même qu'en Angleterre. " En France, a-t-il dit, et particulièrement à Paris, l'instruction reçue à l'atelier de l'école primaire est destinée à préparer l'apprentissage dans les écoles industrielles qui n'existent pas chez nous. En Angleterre, nous ne voulons pas que l'école se substitue à l'atelier pour faire l'apprentissage des enfants."

Il n'est pas désirable en effet que l'école se substitue à l'atelier ; mais, d'après mes observations, les écoles professionnelles de Paris ont une utilité très grande ; l'enseignement technique qu'on y donne me semble bien pratique, et la supériorité du travail manuel des écoles françaises à l'exposition est une preuve, je crois, de leur efficacité.

Si réellement l'enseignement du travail manuel à l'école primaire a sa raison d'être au point de vue éducatif, il ne pourrait qu'aider le jeune enfant qui, ses études élémentaires terminées, aurait le désir d'entrer à l'école professionnelle à titre d'apprenti, car, comme je l'ai dit précédemment, on ne peut entrer dans ces écoles spéciales qu'à l'âge de treize à seize ans et qu'après avoir obtenu le certificat d'études primaires.

Chose singulière, tout dernièrement, une revue de Paris, la *Revue pédagogique*, (1) disait à ce propos : "...ce qui paraît, à l'heure actuelle, caractériser l'enseignement manuel en Grande Bretagne, c'est, après un engouement de quelques années, l'abandon à peu près général du Slôjd ou système Suédois. Ce système avait été introduit en 1891 ; on lui reproche maintenant :

" 1° L'usage trop fréquent du couteau, instrument très imparfait ;

" 2° L'usage également excessif du papier de verre, détruisant les habitudes de précision et de confiance en soi ;

" 3° L'association trop peu effective du dessin et du travail.

" Mais, tout en le rejetant, ont lui sait gré d'avoir :

" 1° Fixé au travail manuel un idéal éducatif ;

" 2° Dissipé l'idée courante que l'instruction manuelle est le commencement de l'instruction professionnelle."

L'assertion de la *Revue pédagogique* mérite considération.

(1) Livraison du 15 février 1901.

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Aux collections d'histoire naturelle que possède le musée du département de l'instruction publique de cette province, il importe d'annexer un musée scolaire qui renfermera des documents relatifs à l'histoire de l'éducation, des séries de livres classiques propres à propager les meilleures méthodes d'enseignement et à faciliter les études pédagogiques des instituteurs et des institutrices, des cartes murales, des dessins, des collections de travaux d'élèves, un mobilier scolaire perfectionné pour renseigner les commissions scolaires sur la meilleure installation des classes, etc.

Pénétré de cette idée, j'ai voulu profiter de mon voyage en France pour jeter les bases de ce musée. J'ai visité dans ce but plusieurs grandes librairies de Paris et quelques-unes, comme la librairie Delagrave et la librairie Hachette, ont même eu la complaisance de m'offrir en cadeau pour le musée projeté plusieurs ouvrages classiques.

M. Delagrave, chef de la maison de ce nom, m'écrivait le cinq octobre dernier : " Puisque je n'ai pas eu le plaisir de vous recevoir moi-même, je veux que du moins vous apportiez un souvenir personnel de votre visite à la maison. Dans ce but, permettez-moi de vous offrir un exemplaire de l'ouvrage de M. L. Claretie : " l'Université moderne " qui pourra peut-être avoir pour vous un intérêt de document," et il ajoutait : " Aux ouvrages que vous avez fait mettre de côté, j'ai fait ajouter quelques spécimens gratuits."

Le deux octobre, M. L. Rousseau m'écrivait au nom de la librairie Hachette : " Nous avons l'honneur de vous remettre avec la facture simulée ci-jointe un choix des principaux ouvrages que nous avons publiés à l'usage de l'enseignement primaire ; nous vous les offrons pour la bibliothèque pédagogique que vous avez l'intention de créer.

Ayant eu le plaisir de connaître à Paris le Frère Savinien dont j'ai déjà parlé, ce religieux m'a fait don de volumes de versions provençales françaises et de tableaux récapitulatifs de lecture.

Je dois aussi à l'obligeance des Frères Maristes de Paris les ouvrages de la collection F. E. D., et du directeur de l'école Estienne l'histoire de cette remarquable institution.

Ayant en outre visité au Trocadéro l'intéressante exposition d'objets scolaires faite par l'Alliance Française, le Secrétaire général de cette société me fit espérer que je pourrais recevoir quelques spécimens de cette collection, si j'en faisais la demande, et le vingt-sept septembre j'écrivis de Paris à M. Fousin, le président, la lettre suivante :

MONSIEUR,

“ J'ai eu le plaisir de visiter tout dernièrement l'exposition de l'Alliance française au Trocadéro et d'y remarquer votre intéressante collection de cartes murales et d'objets à l'usage des écoles.

Connaissant le désir de votre société d'aider à la propagation de la langue française, j'ose solliciter votre coopération pour contribuer à l'extension du musée pédagogique du département de l'Instruction publique à Québec, Canada, et à sa plus grande efficacité.

“ Tout don de la part de votre société serait reçu avec reconnaissance.”

J'ai la satisfaction de dire que ma demande fut très favorablement accueillie, et, en février dernier, l'honorable M. Déchène, ministre de l'agriculture et représentant du gouvernement de Québec à l'exposition de Paris, reçut de l'Alliance française, par l'intermédiaire du ministère de l'Instruction publique de France, une intéressante collection de tableaux, de facsimilé de poids et de monnaies et autres objets à l'usage des écoles.

Grâce aussi à la bienveillance habituelle du très estimable consul général de France à Montréal, M. Kleczkowski, M. de Selves, préfet de la Seine, m'a gracieusement envoyé un certain nombre de livres de classe en usage dans les écoles de Paris. J'ai reçu de plus des procès-verbaux de la grande enquête sur l'enseignement secondaire en France.

Les musées scolaires étant l'accessoire nécessaire de la leçon de choses, j'espère que le musée pédagogique de mon département pourra rendre de précieux services au corps enseignant.

Le tout humblement soumis,

BOUCHER DE LABRUÈRE,

Surintendant.

Québec, 1er mai, 1901.



Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Second block of faint, illegible text.

Third block of faint, illegible text.

Fourth block of faint, illegible text.

Fifth block of faint, illegible text.

Sixth block of faint, illegible text.

Seventh block of faint, illegible text.

Eighth block of faint, illegible text.



